

Date de convocation : 12 janvier 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le vingt-deux du mois de janvier, à 20h 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Néoux, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Pascal MÉRIGOT, Maire.

Etaient présents tous les membre en exercice à l'exception de :  
Emilie Moreira Carneiro représentée par Sylvie Munné

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Madame Sandra Millet est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 14 novembre 2023.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

**Ordre du jour de la séance :**

- Lecture et approbation du PV de la séance du 11 décembre 2023
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- Décision modificative au budget assainissement afin d'ajouter au budget 2023 le règlement du prêt relai de 85 000€ déjà réglé.
- Renouvellement du contrat de travail de Mme Charriere Fanny
- Approbation de l'assiette des coupes de bois 2024
- Convention constitutive d'un groupement de commandes service de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public
- Demande de monsieur Tatris Thierry
- Demande de Monsieur Chaumeix René
- Questions diverses

**Délibération 2024/01 portant sur la décision modificative au budget 2023 ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative au budget Assainissement afin de créditer le compte 1661 pour le remboursement anticipé du prêt-relai qui n'avait pas été prévu au budget 2023. Monsieur le Maire explique qu'il est également nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires au compte 66 pour les ICNE à régulariser.

**Délibération 2024/02 portant sur l'adhésion au groupement de commande pour « service de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition du SDEC d'adhérer à un groupement de commande pour la maintenance des éclairages publics. Le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commande et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents afférents à cette adhésion.

**Délibération 2024/03 portant sur la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent et relative le cas échéant au recrutement d'un contractuel.**

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la charge de travail que nécessite le secrétariat de Mairie et l'agence postale, il convient de créer au tableau des effectifs un emploi permanent pour une durée hebdomadaire de 30h00 qui se substituera à l'actuel d'une durée de 25h00. Le conseil Municipal approuve la création de l'emploi permanent à 30h00 à l'unanimité.

**Délibération 2024/04 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 – BUDGET PRINCIPAL – (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Afin d'assurer la fluidité de la trésorerie dans l'attente du vote du budget 2024, il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2024.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré autorise le Maire à d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2024

**Délibération 2024/05 portant sur l'approbation de l'assiette des coupes 2024 pour les forêts relevant du régime forestier.**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier. Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'accepter l'ensemble des propositions et destinations de coupes prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionné ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FS QUIOUDENEIX	1A2	2.5	E2	VENTE
FS MEANAS	3A	1.5	E3	VENTE
FS MEANAS	3B	4.09	E3	VENTE
FS ENGAUDEIX	6B	2.32	E3	VENTE

**Demande de Monsieur Tatriss Thierry**

Monsieur Tatriss a adressé un courrier au conseil municipal demandant l'empiérement du chemin qui dessert ses parcelles a proximité du village d'Engaudeix. Le conseil municipal étudie sa demande.

**Demande de Monsieur Chaumeix René**

Monsieur René Chaumeix a adressé un courrier au conseil municipal pour demander l'acquisition d'un bien de section du village du Bezut. En effet, par cet achat, il souhaite s'assurer un accès direct à sa parcelle. Le conseil municipal, après avoir étudié sa demande décide que le dit bien ne peut être vendu car la commune projette de déplacer le chemin existant afin de lui donner un accès à sa parcelle.

**Questions Diverses :**

Des dysfonctionnements de l'éclairage public sont signalés dans le Bourg. La commune va contacter l'entreprise Carré.

La question du chemin de la Salle est évoquée. Les travaux pourraient être envisagés pour l'année 2024.

Le conseil Municipal souhaite savoir si la commune peut bénéficier d'une DETR pour la réfection des chemins.

L'école St Louis demande à la commune de participer financièrement pour les élèves habitants de la commune scolarisés dans leur établissement. Le conseil municipal, unanimement s'oppose à cette demande car la commune dispose d'un établissement scolaire en capacité d'accueillir les enfants résidants la commune. Le conseil municipal rappelle la difficulté de maintenir une école sur la commune. Un courrier de réponse sera adressé à l'école St Louis.

Des radiateurs sont en panne dans la salle des fêtes. Il sera nécessaire de les changer. La pose d'un sous compteur à la salle des fêtes pour connaître la consommation exacte est évoquée. Il est prévu de demander à un électricien un devis pour connaître le montant de ces équipements.

L'agent technique en charge de la salle des fêtes rapporte que la vaisselle n'est jamais rendue rangée convenablement par les utilisateurs de la salle des fêtes. Le conseil propose la solution de ne pas donner accès à l'intégralité de la vaisselle aux utilisateurs mais de la donner en fonction des besoins. La vaisselle doit être inventoriée prochainement.

La porte de la salle des fêtes coté cuisine est vétuste et nécessite d'être changée. Des devis avaient été demandés mais il sont à réactualiser. Le Maire se charge de demander des devis.

La voirie communale doit être suivie. Il est nécessaire d'effectuer des réparations avec de l'enrobé à froid. L'agent technique communal en sera chargé.

La route du Bost nécessite es réparations. C'est la Communauté de Commune qui a la compétence. La mairie va les contacter.

La séance est levée à 21h45

OBSERVATIONS	S I G N A T U R E S	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
		